
DECISION N° : **188.09.2023**

OBJET : Formation continue des agents de la police municipale d'Osny aux techniques d'interventions sur la voie publique avec le maniement des bâtons de police et le respect du cadre réglementaire pour l'année 2024.

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU les articles L.511-5 et L.511-6 du Code de la Sécurité Intérieure,

Considérant la proposition de convention de formation professionnelle avec l'association TONFA WORLD INSTRUCTION,

Considérant que les agents de police municipale doivent suivre une formation préalable puis une formation annuelle d'entraînement au maniement des armes qu'ils sont autorisés à porter dans le cadre de leurs fonctions conformément aux articles R.511-19 et R.511-21 du Code de la Sécurité Intérieure.

DECIDE :

Article 1 :

De signer la convention avec l'association TONFA WORLD INSTRUCTION sise 19 Allée Yvette et Maurice Genest à CONFLANS-STE-HONORINE, représentée par son président Monsieur Rosario MARTOCCIA relative à la formation continue de de la police municipale d'OSNY sur les techniques d'interventions sur la voie publique avec le maniement des bâtons de police et le respect du cadre réglementaire.

Article 2 :

La formation objet de ladite convention aura lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, en dehors des mois de juillet et août.

Article 3 :

Dit que la dépense résultant de ladite convention, d'un montant de 70€ TTC par heure d'enseignement soit 140€ TTC pour deux heures d'enseignement par mois pour l'ensemble du groupe d'agents à raison de 4 entraînements par an soit un total de 560 euros TTC annuel, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Jean-Michel LEVESQUE

TONFA WORLD INSTRUCTION

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

TONFA WORLD INSTRUCTION, sis 19 allée Yvette et Maurice Genest-78700 Conflans- sainte-Honorine- d'une part représentée par son président Monsieur Rosario MARTOCCIA,

Et

LA MAIRIE D'OSNY, d'autre part représentée par son Maire, Monsieur LEVESQUE Jean-Michel.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La présente convention a pour objet la formation continue des agents de la police municipale d'OSNY (95), sur **les techniques d'interventions sur la voie publique avec le maniement des bâtons de police et le respect du cadre réglementaire.**

ARTICLE 2

Cette formation d'enseignement continue sera effectuée durant l'année **2024**. Les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte. La durée de la formation sera établie selon les disponibilités du service de police municipale et en accord avec le chef de service. Les dates et les horaires seront définis selon les disponibilités des deux parties.

ARTICLE 3

Le coût financier de cette formation pour la Mairie d'OSNY sera de 70 euros (soixante-dix euros) par heure d'enseignement. Soit 140 euros pour deux heures d'enseignement par mois.
4 séances annuelles seront dispensées pour un montant TTC de cinq cent soixante euros (560 euros).

ARTICLE 4

La formation aura lieu dans un complexe sportif de la ville d'Osny en accord avec le responsable du service jeunesse et sport de la ville.
Elle sera assurée par Monsieur Rosario MARTOCCIA, instructeur **Tonfa World Instruction**.

ARTICLE 5

Tout accident survenu lors de cette formation sera pris en charge par la Mairie d'Osny (95). Les agents étant considérés « en service » pendant ce temps de formation.

ARTICLE 6

La Mairie d'Osny se libérera de la somme due sur présentation de la facture de l'association TONFA WORLD INSTRUCTION.

Fait en deux exemplaires
Le 25 septembre 2023

Pour l'association
TONFA WORLD INSTRUCTION,
Le Président
Rosario MARTOCCIA



Jean-Michel LEVESQUE,
Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

